

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

016-211602362-20200214-D\_2020\_2\_11-DE

Reçu le 26/02/2020

8, place du champ de foire

16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
**D\_2020\_2\_11**

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Présents : 16

Votants : 17

Objet : Cession de terrain au  
Département de la Charente -  
Aménagement tourne à gauche  
avec la RD428 et la VC n°4/206  
- 23 m<sup>2</sup>

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.  
Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

L'an deux mille vingt, le vendredi 14 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué,  
s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur  
CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 07 Février 2020

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET  
Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME  
Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella,  
Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame  
VERGNAUD Isabelle, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI  
Daniel

Pouvoirs :

Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL  
Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël,  
Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que pour l'aménagement du  
carrefour Voeuil-et-Giget / Torsac / Mouthiers-sur-Boëme RD 674, il est nécessaire de vendre  
une parcelle au Conseil Départemental pour l'euro symbolique. Cette parcelle est située à  
Mouthiers-sur-Boëme désigné dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION CADASTRALE			EMPRISE		HORS EMPRISE	
Commune Lieu-dit	Section N°	Surface en m <sup>2</sup>	N°	Surface en m <sup>2</sup>	N°	Surface en m <sup>2</sup>
DP		23 m <sup>2</sup>		23 m <sup>2</sup>		

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière,  
moyennant pour une superficie totale de 23 m<sup>2</sup> l'euro symbolique.

La Commune autorise le DEPARTEMENT DE LA CHARENTE à prendre possession du terrain  
immédiatement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à  
signer la promesse de vente avec le Département de la Charente.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/02/2020, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 26/02/2020 |

